

## AVIS AU PUBLIC

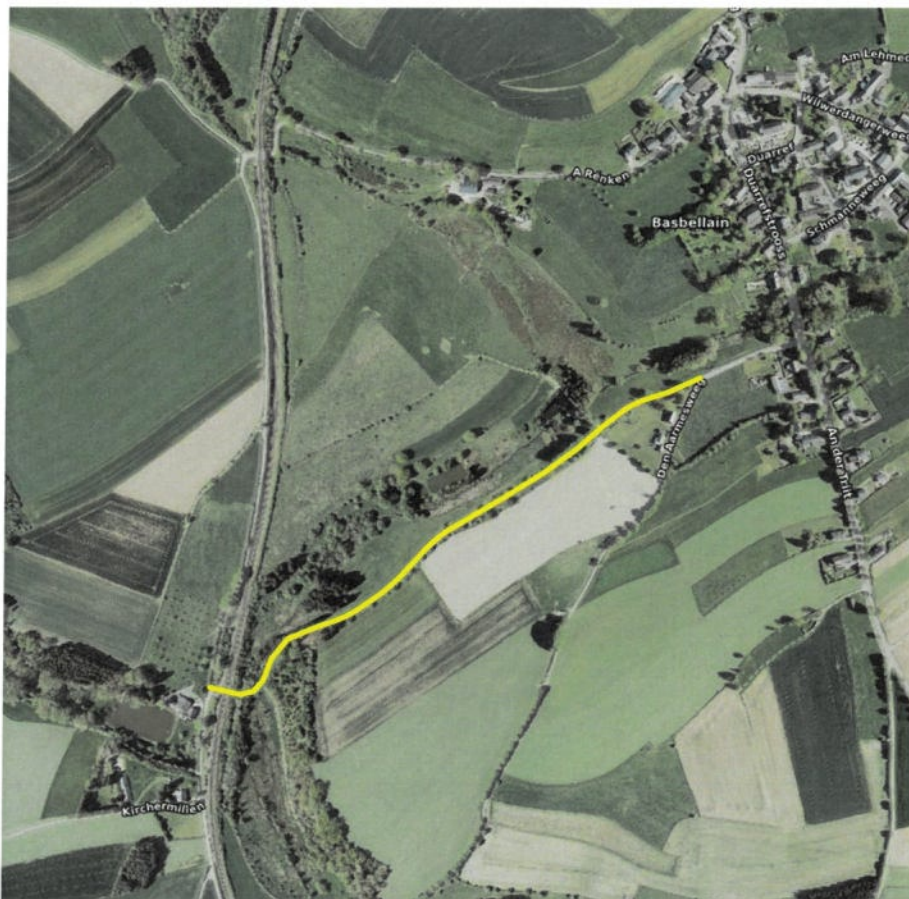
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 11 mars 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'inspection des ouvrages par la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL) à Basbellain – Kirchemillen, le mercredi 25 mars 2026 de 08h00 – 17h00, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Route barrée dans les deux sens d'un tronçon de rue du chemin rural « Kirchemillen » à Basbellain, comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, le mercredi 25 mars 2025 de 08h00 – 17h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Pour le secrétaire



**Enlever le « 26/03/2026 »**